

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DES DELIBERATIONS

Commune de

PERNES-LES-FONTAINES

DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

**SEANCE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2026**

(Date de convocation : 25 Septembre 2026)

|                                      |    |                                                  |
|--------------------------------------|----|--------------------------------------------------|
| Conseillers Municipaux en exercice : | 33 | L'An deux mille vingt-six et le premier          |
| Présents :                           | 31 | Octobre à dix-huit heures trente minutes, le     |
| Absents excusés ayant donné          |    | Conseil Municipal de la Commune de PERNES-       |
| procuration :                        | 2  | LES-FONTAINES, régulièrement convoqué,           |
| Absent excusé non représenté :       | /  | s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  |
| Absent non excusé :                  | /  | le lieu habituel des séances, sous la présidence |
| Votants :                            | 33 | de Monsieur Didier CARLE, Maire.                 |

**Etaient présents** : Monsieur Didier CARLE, Monsieur Laurent COMTAT, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Gérôme VIAU, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Guillaume PASCAL, Madame Sophie RIGOLLET, Monsieur Claude FERT, Madame Edith DARBOUSSET, Monsieur Christophe BANNERY, Monsieur Christian GORLIN, Madame Anne CUNTY, Madame Claudine CHAUVET, Monsieur Eric BOYER, Madame Isabelle DESRUT, Madame Patricia VIVARES, Monsieur Jean-Claude DANY, Monsieur Thibaud PRADIER, Madame Stéphanie DE CAMARET, Madame Magali PEYRONNET, Madame Emmanuelle RAYMOND DRAGONE, Monsieur Jérémy INTEGLIA, Madame Océane DOCHE, Madame Audrey RAYNAUD, Monsieur Pascal BREMOND, Monsieur Gérard GILLES, Monsieur Michel PHAREL, Monsieur Mario MORETTI, Madame Véronique SABATINI, Madame Alice TAMISIER, Monsieur Benoit HEYTE.

**Pouvoir** : Monsieur Fulgencio BERNAL (procuration à Madame Océane DOCHE), Monsieur Antoine BARBIEUX (procuration à Monsieur Guillaume PASCAL).

**Secrétaire de séance** : Pascal BREMOND**Rapporteur** : Monsieur le Maire

**Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent  
afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi  
dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément au Code Général de la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque Collectivité ou Etablissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'Etablissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Pour les besoins des services, le Conseil est invité à modifier le tableau des effectifs du personnel communal en créant un poste d'agent contractuel en application des dispositions du Code Général de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article L.332-14 autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois permanents pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire à savoir :

- 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet pour les Services Techniques à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2026.

.../...

## LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-14,

VU le tableau des effectifs existant,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**DECIDE** afin de répondre aux besoins des services, de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet pour les Services Techniques à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2026, en application des dispositions du Code Général de la Fonction Publique Territoriale afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

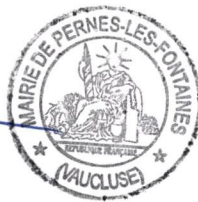
**DIT** que les crédits sont prévus au Budget Primitif de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

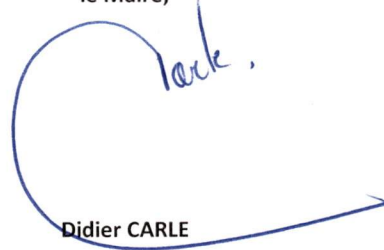
Le Secrétaire de Séance



Pascal BREMOND



Pour extrait conforme,  
le Maire,



Didier CARLE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut aussi être saisi par l'application informatique "télérécourse citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le :

Publiée le :